

# Conseil municipal de Podensac

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021

---

L'an deux mil vingt-et-un, le **lundi 12 avril**, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni à la salle municipale « le Sporting », en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

**Présents** : Mesdames ALBERTIN-LEGUAY, BARCELONNE, DE LA TORRE, DÉJOUA, FORTINON, GUILLOUZO-DOURNEAU, LE BLOND (à partir du point 2), LLADO, NICHILLO, Messieurs BLOT, BUREL, CABALLERO, DALIER, DEGUDE, DEPUYDT, LEBARBIER, MATEILLE, PERNIN, QUENNESSON, TOMAS.

**Pouvoirs** : MME SENS à M. QUENNESSON, M. FEURTE à Mme FORTINON.

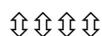
**Absente excusée** : MMES LE BLOND (jusqu'au point 1), LENOIR.

**Secrétaire de séance** : Mme ALBERTIN-LEGUAY.

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 19

**Votants** : 21



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire de séance. Madame ALBERTIN-LEGUAY est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée a examiné les points suivants :

### **01 –Adoption du compte de gestion 2020**

Monsieur DEPUYDT indique que la première délibération porte sur l'adoption du compte de gestion. Conformément à la première commission finances, le compte de gestion et le compte administratif ont pu être examinés en détail. Il a pu être constaté que ce document est dans le détail et en tous points identique au compte administratif. Il invite donc à délibérer afin d'approuver le compte de gestion du receveur.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion constitue le clone du compte administratif. Ce document a été validé par le receveur, car leurs écritures sont en tous points identiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

*(à l'unanimité)*

## 02 – Adoption du compte administratif 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en sa qualité d'ordonnateur, il doit quitter la salle le temps que l'assemblée délibère sur le compte administratif.

Monsieur DEPUYDT assure la présidence de la séance et indique que, conformément à ce qui a été dit sur la première délibération, le compte de gestion étant adopté, il s'agit d'examiner le compte administratif. Il est en tous points identique au compte de la perception, ne figure aucune anomalie ou remarque particulière de la perception. Comme évoqué lors de la première commission finances, les montants sont ci-dessous reproduits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	994 564,92	1 687 846,44
Recettes	1 531 702,66	2 385 090,83
Résultat de clôture	537 137,74	697 244,39
Résultats antérieurs reportés	-97 616,78	818 410,86
Résultat comptable cumulé	439 520,96	1 515 655,25
Restes à réaliser (dépenses)	179 668,00	0
Restes à réaliser (recettes)	230 448,00	0
Total section	490 300,96	1 515 655,25
Excédent à reporter	439 520,96	1 515 655,25

(à l'unanimité)

## 03 – Affectation du résultat 2020

Monsieur DEPUYDT procède à la lecture des éléments tels que reproduits dans le tableau suivant :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<i>Rappel : Recettes</i>	2 385 090,83 € 1 687 846,44 € <b>697 244,39 €</b>	1 531 702,66 € 994 564,92 € <b>537 137,74 €</b>
<i>Dépenses</i>		
<b>A. Résultat de l'exercice</b>		
B. Report N-1	818 410,86 €	- 97 616,78 €
<b>C. Résultat cumulé (A+B)</b>	<b>1 515 655,25 €</b>	<b>439 520,96 €</b> <i>(à reporter au R001 si excédent, et au D001 si déficit)</i>
1 Restes à réaliser en dépenses	0	179 668,00 €
2 Restes à réaliser en recettes	0	230 448,00 €
<b>3 Total par section (C-D+E)</b>	<b>1 515 655,25 €</b>	<b>490 300,96 €</b>

		(à reporter au R1068 si négatif)
<b>1 Résultat excédentaire (R002)</b> en couverture des besoins de financement de l'investissement Ou Résultat déficitaire (D002) reporté à la section de fonctionnement	<b>1 515 655,25 €</b> (à reporter au R002 si excédent, au D002 si déficit)	

Monsieur DEPUYDT précise que figure sur la ligne C le résultat cumulé tel qu'annoncé sur la délibération précédente. Il invite donc à valider l'affectation du résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté <b>1 515 655,25 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 <b>439 520,96 €</b> R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>0 €</b>

(à l'unanimité)

#### **04 - Vote des taux des taxes locales pour 2021**

Monsieur le Maire explique que, en ce qui concerne les taxes locales, il y a eu beaucoup de changements. Il n'est pas évident de se retrouver dans les chiffres tels que reproduits dans l'état 1259, la seule prise de la Commune réside désormais sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Il est proposé de laisser les taux à l'identique et de ne pas les augmenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **FIXE** les taux d'imposition de l'année 2021, comme suit :

	Taux 2020 A	Taux départementa I B	Augmentation	Taux 2021 A + B	Bases	Produit
FB	21,11	17,46	0 %	38,57	2 844 000	<b>1 096 931</b>
FNB	55,64	/	0 %	55,64	50 700	<b>28 209</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>1 125 140</b>

(à l'unanimité)

## **05– Adoption du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'un important travail a été fait en commissions finances, il remercie les élus qui se sont investis dans ce cadre ainsi que Laurine qui a réalisé un travail important.

Monsieur DEPUYDT remercie également le personnel et en particulier Laurine qui a réalisé un travail pédagogique. Cela a permis d'éclairer tout le monde sur les méandres de la conception du budget. Les commissions finances des 1er et 8 avril ont eu pour objet de préparer ce budget dont les montants sont ci-dessous reproduits.

Monsieur le Maire souligne que, dans ce budget, l'intégralité de ce qui a été remonté par les commissions a été acté afin que tout soit chiffré. Ce budget prévisionnel demandera de la part des commissions un travail plus approfondi afin de lisser les investissements de sorte à faire un pseudo PPI. C'est un budget prévisionnel, tout ne sera pas nécessairement réalisé en 2021 mais cela représente quelque chose de très réel, tout ce qui a été traité par les commissions a été intégré.

M. PERNIN souhaite intervenir en son nom et au nom de son groupe Podensac Avenir. Après avoir participé aux 3 commissions « finances », il tient à souligner la qualité du travail effectué par Laurine qui a préparé une présentation du budget sous une forme pédagogique, qui pourrait réconcilier avec l'exercice financier sur le sujet. Il adresse donc ses remerciements à Laurine au nom du groupe Podensac Avenir. Cette nouvelle présentation reflète un budget qualifié de dynamique car il y a une bonne maîtrise des charges et recettes de fonctionnement ; et comprend des dépenses d'investissement conformes aux besoins exprimés, avec notamment un travail sur le terrain de football de Porte-Père. Il souligne que c'est aux yeux de son groupe une étape mais qu'il reste beaucoup de chemin à faire (écoles, city stade etc.). Ce budget 2021 marque un changement de cap, raison pour laquelle son groupe votera favorablement ce budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	2 480 445,93	2 480 445,93
Fonctionnement	3 714 766,25	3 714 766,25
TOTAL	6 195 212,18	6 195 212,18

*(à l'unanimité)*

## **06 – Socle numérique de base : plan de financement et demande de subventions**

Monsieur le Maire précise que ce projet concerne les écoles et notamment l'achat d'ordinateurs portables de la classe mobile, un ordinateur portable évolué etc... pour montant total de 8259€TTC.

Monsieur TOMAS précise que c'était en effet prévu pour les écoles car l'ordinateur portable de la directrice commençait à montrer des signes de fatigue. Concernant la classe numérique, la classe mobile existe depuis quelques temps mais les ordinateurs montrent des signes de faiblesse également. C'est surtout Yan POUPOT qu'il faut remercier car il a fait un inventaire et a bien ciblé les besoins en recherchant le bon rapport qualité / prix.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de conclure un partenariat avec Gironde Numérique pour bénéficier de tarifs attractifs. Le plan de financement sera donc le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
-----------------	-----------------

<b>VOLET EQUIPEMENTS</b>			
Montant du projet subventionnable	8 259 € TTC	<b>Ministère de l'Education Nationale</b>	5 781 €
		Commune - Autofinancement	2 478 €
TOTAL	8 259 € TTC	TOTAL	8 259 €
<b>VOLET SERVICES ET RESSOURCES</b>			
Montant du projet subventionnable	611 € TTC	<b>Ministère de l'Education Nationale</b>	305 €
		Commune - Autofinancement	306 €
TOTAL	611 € TTC	TOTAL	306 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>8 870 € TTC</b>		<b>8 870 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la commune,
- **S'ENGAGE** à préfinancer la TVA,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge financièrement le solde de l'opération si les financeurs ne suivent pas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*(à l'unanimité)*

**07 – Attribution du marché de travaux « Réhabilitation du Pavillon Chavat en lieu d'accueil associatif et de loisirs à destination des jeunes »**

Monsieur le Maire indique que ce dossier, qui avance bien, a déjà fait l'objet de longues discussions. Ce projet est financé à 80 % par des subventions. Dix lots sont attribués et 2 lots seront relancés sous peu et présentés bientôt en Conseil Municipal. Il est proposé d'attribuer les lots suivants :

Lots	Candidats retenus	Montants des offres HT
Lot 1 – Maçonnerie – Démolitions	SARL Chavaux Joël	22 735,71 €
Lot 2 – Couverture – Zinguerie – Plancher – Escalier	SARL Lilian Bapsalle	32 264,38 €
Lot 3 – Menuiserie Aluminium – Volets roulants	SARL TCB	Offre de base 39 905 €
Lot 4 – Menuiserie Acier	/	
Lot 5 – Menuiserie bois - Parquets	SARL Maura	21 365 €
Lot 6 – Plâtrerie – Isolation	SARL Gettoni	37 581 €
Lot 7 – Chauffage – Electricité – VMC	EURL Cabanat	39 343,34 €
Lot 8 – Plomberie sanitaire	ETS Pandanx	12 007 €
Lot 9 – Carrelages	SARL Nicot et Fils	Variante carrelage 22 263,44 €
Lot 10 – Peinture – Revêtements collés	SARL d'exploitation MATE	30 985 €
Lot 11 – Elévateur PMR	SAS Ermhes	21 917 €

Lot 12 – Aménagements extérieurs	/
	TOTAL HT 271 658,87 €

Monsieur le Maire propose par ailleurs de relancer les lots suivants :

Lots	Motif de la déclaration sans suites
Lot 4 – Menuiserie Acier	Déclaration sans suites pour motif d'intérêt général d'ordre économique. L'attribution entraînerait un dépassement du budget disponible. Par ailleurs, un motif d'insuffisance de concurrence peut être invoqué en raison de la réception d'une offre unique pour ce lot. Cette déclaration suppose de relancer la consultation afin d'ouvrir la concurrence sur le lot.
Lot 12 – Aménagements extérieurs	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général : motif d'ordre financier (demande de réévaluation de l'offre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** le marché de réhabilitation du Pavillon Chavat en lieu d'accueil associatif et de loisirs à destination des jeunes comme suit :

Lots	Candidats retenus	Montants des offres HT
Lot 1 – Maçonnerie – Démolitions	SARL Chavaux Joël	22 735,71 €
Lot 2 – Couverture – Zinguerie – Plancher – Escalier	SARL Lilian Bapsalle	32 264,38 €
Lot 3 – Menuiserie Aluminium – Volets roulants	SARL TCB	Offre de base 39 905 €
Lot 5 – Menuiserie bois - Parquets	SARL Maura	21 365 €
Lot 6 – Plâtrerie – Isolation	SARL Gettoni	37 581 €
Lot 7 – Chauffage – Electricité – VMC	EURL Cabanat	39 343,34 €
Lot 8 – Plomberie sanitaire	ETS Pندانx	12 007 €
Lot 9 – Carrelages	SARL Nicot et Fils	Variante carrelage 22 263,44 €
Lot 10 – Peinture – Revêtements collés	SARL d'exploitation MATE	30 985 €
Lot 11 – Elévateur PMR	SAS Ermhes	21 917 €
	TOTAL HT	271 658,87 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés afférents et toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché ;
- **DECLARE** sans suite les lots 4 et 12 en raison des motifs énoncés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer la consultation pour les lots 4 et 12 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

*(par 17 voix pour et 5 abstentions : Mmes GUILLOUZO-DOURNEAU, SENS, Mrs LEBARBIER, QUENNESSON et PERNIN)*

Mme FORTINON indique qu'il s'agit d'une délibération qui concerne la signature d'une charte concernant la maladie d'Alzheimer. L'idée a été soulevée par Yann FEURTE qui a été touché dans sa famille. Mme FORTINON a été concernée dans la sienne également. A la suite de cela, ils ont fait venir la directrice France Alzheimer de la Gironde qui a proposé des actions. La Commune doit dans un premier temps signer la Charte, qui n'engage à rien sauf à faire un relai via le CCAS pour prêter des salles, donner ou recevoir des actions etc. Podensac serait la première commune du sud gironde à signer cette charte, sinon à proximité les communes de Talence et de Libourne l'ont également signée.

Monsieur le Maire rappelle que les maladies d'Alzheimer, ce sont des démences. Il y en a des centaines. Au sein de la maison de retraite, c'est sans doute très compliqué pour le malade mais aussi pour les aidants et les personnes autour. Si la Commune peut mettre une pierre à l'édifice, ce serait bien. Il remercie Mme FORTINON d'avoir porté ce dossier devant l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association France Alzheimer Gironde et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **APPROUVE** la charte d'engagements réciproques « Ville aidante Alzheimer »,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

*(à l'unanimité)*

#### **09 - Dématérialisation de l'envoi des bulletins d'état civil à l'INSEE**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de dématérialiser les bulletins d'état civil. Tout se fait désormais par Internet. Se fait pour la liste électorale, pour l'état civil et pour bien d'autres choses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif de dématérialisation de l'envoi des bulletins d'état civil à l'INSEE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement ci-annexée ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*(à l'unanimité)*

#### **10 – Programmation artistique 1<sup>er</sup> semestre 2021**

Mme NICHILLO indique que, malgré le contexte défavorable aux festivités, le programmateur réalise son travail. Il est proposé au Conseil Municipal de signer les contrats avec les compagnies dont les spectacles sont programmés au premier semestre de l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la programmation de quatre manifestations dont une pour les Nuits atypiques. Comme évoqué par Florence, le contexte est difficile mais il faut que gens qui vivent du spectacle puissent vivre. Le Conseil Départemental et le Conseil Régional continuent à voter des subventions pour maintenir le monde artistique à flot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les contrats, ci-annexés, avec les compagnies suivantes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer, ainsi que toutes les éventuelles autres pièces afférentes à ce dossier :

Compagnie	Spectacle	Date du spectacle	Montant TTC
ZAZOU Production	FB Konzert	06/03/2021	1 688 €
Compagnie Barber Shop	Opus 4	17/04/2021	2 650 €
Festes Baroques		05/06/2021	1500 €

Production des Nuits Atypiques	Unda	04/06/2021	1 600 €
--------------------------------	------	------------	---------

- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget.

*(à l'unanimité)*

### **11 - Subvention exceptionnelle à l'association « Les Nuits Atypiques »**

Mme NICHILLO indique que ce projet de délibération concerne les Nuits atypiques. Il s'agit d'une demande de subventions de sorte à signer le partenariat avec eux car cela amène une notoriété sur la Commune, fait découvrir la culture d'un autre monde. Une intervention est prévue également sur les rendez-vous aux jardins qui se tiendront en juin.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération est présentée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** de verser 3 000 € à l'association « Les Nuits Atypiques »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Nuits Atypiques annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2021 de la Commune, article 6574.

*(à l'unanimité)*

### **12 – Programmation artistique du Festival Côté jardin 2021 : contrat avec le programmeur**

Mme NICHILLO indique qu'il s'agit de la programmation du Festival Côté jardin qui est un travail complémentaire de la programmation de la Commune. Elle souhaite que le contrat soit signé car le travail est déjà fait.

Monsieur le Maire précise que dès septembre, le travail est réalisé pour année à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention avec l'association Simul'Act pour la mise en œuvre des éditions 2021 et 2022 du Festival Côté jardin et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget.

*(à l'unanimité)*

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Mme NICHILLO indique que, par rapport à ces festivités en préparation, il y aura besoin de bénévoles. Elle lance donc un appel aux élus.
- Monsieur le Maire indique que, comme tout le monde l'a bien compris, les élections ne seront pas reportées. C'est difficile à organiser et si on regarde ce que demande le conseil scientifique (vote dehors, voter à heures fixes, la vaccination des assesseurs etc.), il a demandé à reporter ces élec-

tions. Il y a un fort besoin d'assesseurs ces jours là pour les 4 bureaux + les bureaux centralisateurs. Il informe donc de l'envoi d'un mail à venir avec appel à candidature.

La séance est levée à 21h30